



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 21 mars à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon-sur-Gée s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PARIS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mmes AVIGNON Valérie, FOUCAULT Camille, GRANGER Milène, LEFEVRE Laurence, LOPES Alexandra, SEPRÉ Nadège
MM : APPIANO Davy, CLOUE Jacky, DROUET Dominique, DUCRE Arnaud, GEORGET Mickael, JUSSAUME Damien, PARIS Dany, WEIBEL Christian

Absente excusée avec procuration : PLASSART Sophie procuration PARIS Dany

A été nommée secrétaire : LEFEVRE Laurence

2026-008 – ELECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :

- 13 voix POUR,
- 1 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur PARIS Dany, Maire de la commune de VALLON SUR GEE ;

INSTALLE Monsieur PARIS Dany en qualité de Maire de la commune de VALLON SUR GEE ;

AUTORISE Monsieur PARIS Dany à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 24 mars 2026
Le Maire,
Dany PARIS.